

N°2023/15

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 21

Date de la Convocation : 14/04/2023

**OBJET : LUTTE CONTRE LES FRELONS
ASIATIQUES : PRESTATION DE SERVICES**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Chantal PONCHEL – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Aline GUILLY – Valérie BOITEZ

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Christian GACQUIERE – Magalie DEVAUCHELLE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de TernoisCom relative à la mise en place d'une prestation de service pour la lutte contre les frelons asiatiques auprès des communes.

Monsieur le Maire présente le schéma ainsi que les conditions d'intervention. Monsieur le Maire précise que TernoisCom peut également intervenir chez les particuliers à la demande de la commune auquel cas la commune prend en charge le coût de la prestation et récupère auprès du particulier concerné tout ou partie du montant de l'intervention.

Monsieur le Maire souligne qu'il sera nécessaire de définir ultérieurement, après échanges au sein de la commission thématique concernée, l'éventuelle participation de la commune pour les interventions auprès des particuliers.

Dans l'attente Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention, ci-annexée, proposée par TernoisCom et de solliciter TernoisCom le cas échéant et si l'ensemble des conditions requises et remplies uniquement sur l'espace public ou le domaine privé communal.

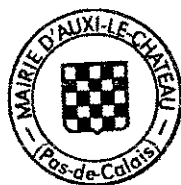
Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **ACCEPTE** de solliciter les services de TernoisCom dans la lutte contre les frelons asiatiques conformément au schéma et aux conditions d'intervention présentés uniquement dans sur les domaines public et privé communal ;
- **DIT** que les modalités de recours au service de TernoisCom auprès des particuliers ou personnalités privées seront définies dans une délibération ultérieure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 19/04/2023



Le Maire

Henri DEJONGHE